

PLAISIRS

Chasse

Le piège

Tromper l'animal dans son milieu

La chasse, c'est chercher, poursuivre un animal afin de l'attraper. Le chasseur utilise différents outils pour y arriver : les armes à feu, les arcs et arbalètes, mais aussi les pièges. En Nouvelle-Calédonie, le cochon est la proie privilégiée des piègeurs.



« Le piège est comme un chasseur qui travaillerait 24 heures sur 24, 365 jours par an. » L'argument est fort. C'est celui qu'assène Patrick Barrière,

coordonnateur du Pôle espèces envahissantes au Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Calédonie (CEN). Car cet organisme, qui lutte pour préserver la faune et la flore du Caillou, veut développer le piégeage des cochons. L'animal est un fléau pour la flore endémique et les cultures, et appauvrit les sols. Alors qu'en France la chasse à l'aide de pièges, collets, cages, mâchoires... est développée et même ancrée traditionnellement, sur le Caillou les chasseurs ont moins recours à cet outil. Complémentaire de la chasse à l'arme, le piégeage permet d'être présent constamment sur le terrain, de jour mais surtout de nuit, période « où l'activité du cochon est la plus dense », précise Patrick Barrière. Le piège est possible presque partout, même dans des zones habitées. La chasse à l'aide de piège répond davantage à « un désagrément », selon Pascal Fort, directeur de la Fédération de la faune et de la chasse de Nouvelle-Calédonie. Ainsi, un agriculteur qui voit ses cultures dévastées chaque nuit, et qui, soit n'est pas chasseur, soit n'a pas le temps de chasser, soit ne connaît personne dans son entourage pour chasser, pourra

utiliser les méthodes de piégeage pour attraper l'indésirable. En plus, il capture la bête vivante. Ainsi, la personne a le choix de la garder et de la mettre en élevage.

Simple et pas cher

Ces différentes méthodes de chasse sont complémentaires. Et le piégeage apporte sa part de satisfaction. « Nous introduisons quelque chose dans le milieu naturel de l'animal, quelque chose d'intrusif, et malgré cela, nous arrivons à l'attraper avec ce stratagème. C'est gratifiant de se dire que nous avons réussi à le leurrer », raconte Pascal Fort, de la Fédération de la chasse. D'autant que le piège-cage est à réaliser soi-même. Bien que quelques rares enseignes proposent des pièges en kit, les cages doivent la plupart du temps être construites par le chasseur. Le CEN propose des plaquettes et des supports en ligne très détaillés afin d'accompagner pas à pas le chasseur dans la confection du piège-cage. « Depuis 2008, nous avons élaboré un piège léger, facile à réaliser, pliable et efficace, affirme Patrick Barrière. Le piège-cage dont nous mettons les plans à disposition n'est pas cher et possède toutes les

caractéristiques d'un bon piège ». « Il suffit en général d'avoir quelques connaissances en soudure », ajoute Pascal Fort.

Le collet

Même la cage, malgré sa taille, « ne provoque pas de perturbation de la faune, assure le coordonnateur du Pôle espèces envahissantes. Le cochon est attiré par la nourriture et lorsque la porte se referme, il ne fait pas de lien direct avec l'homme. » Encore plus simple et moins cher : le collet. Une simple corde avec le bon nœud suffit à attraper un cochon sauvage si elle est posée au bon endroit, c'est-à-dire sur son lieu de passage, qu'on reconnaît à une trouée dans la végétation ou à des traces de pattes dans le sol. Mais « il peut y avoir des dégâts collatéraux. Les chiens et les chevaux peuvent se prendre dedans, et cela peut provoquer leur mort si le piège n'est pas relevé tous les jours », précise le directeur de la Fédération. Dans tous les cas, le piégeage est considéré comme un acte de chasse, il est donc encadré légalement. Quant au cochon, on peut le chasser toute l'année sans restriction.

Aurélia Dumté

LE COCHON : UNE ESPÈCE TRÈS ENVAHISSANTE

Le cochon sauvage, ou cochon feral, a été introduit par James Cook en 1774 à Balade. Il fait partie des 100 espèces les plus envahissantes au monde selon l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN). Il est en Nouvelle-Calédonie classé en priorité numéro un au côté du cerf Rusa et du Bulbul. Un cochon peut se reproduire toute l'année, la femelle a un temps de gestation de 15 semaines et peut mettre bas 4 à 6 petits. Il mange de tout : racines, fruits, tubercules, mais aussi bulimes, lombrics, reptiles voire oiseaux nichant au sol. En fouissant le sol, « il réduit la germination des graines et la régénération naturelle », précise le Conservatoire des espaces naturels. Qui ajoute : le cochon « inflige des dégâts aux pâturages et aux cultures, notamment de l'igname et du taro. Il est vecteur de la leptospirose et de divers autres parasites et maladies. » Le Pôle espèces envahissantes donne quelques conseils pour limiter le développement du cochon sauvage. Il est ainsi demandé aux chasseurs de privilégier comme proie les jeunes et les femelles.



CONSTRUIRE SON PIÈGE



Le Conservatoire des espaces naturels propose une plaquette très détaillée pour construire son propre piège cage, pour environ 15 000 F. En voici quelques extraits : « Pour réaliser son piège, il faut s'équiper de fers à béton, de piquets métalliques Y, de fil de fer, d'un gabion pour la cage, de chaîne, de ficelle, de toile ombrière, de tube plastique et tube galva et d'une boîte métallique genre boîte de lait ou de Milo. Il faut également un poste à souder, des pinces coupantes, une masse, une pioche ou un sabre. Une fois le piège construit, aplanir légèrement le sol avant de le poser puis enfouir le bas de la cage. Avant d'armer le piège, il est essentiel de placer des appâts autour du piège, et à l'entrée avec la porte ouverte, durant quelques jours afin d'habituer le cochon. » Des plaquettes proposent également des astuces pour installer des alarmes SMS : « Ce dispositif est une alternative plus simple (et moins coûteuse) à l'utilisation d'une caméra de surveillance. Par ailleurs, ce dispositif ne requiert pas un réseau 3G. Un module électronique et un capteur, alimentés par une pile 9 V, sont logés dans un boîtier étanche. Le basculement de la sonde, de bas en haut (ou de haut en bas) entraîne l'allumage du module et l'envoi de SMS, via une carte SIM déverrouillée, sur un ou plusieurs téléphones portables. Plus de 100 SMS peuvent être envoyés sans changer la pile, et l'autonomie (sans activation) peut être d'une année entière. »

Informations détaillées : www.cen.nc ou au 44 14 23.